

TARIFS PROPRIETAIRES ADHERENT 01/09/2018-31/08/2019	Droit d'accès Installations T.T.C.TVA 5,5%	Enseignement et Pension T.T.C. TVA 20%	Total T.T.C.	
<b>COTISATIONS:</b>				
Cavaliers nés en 2001 et après (1)		52,00 €	52,00 €	de sept à août
Cavaliers nés en 2000 et avant (1)		98,00 €	98,00 €	de sept à août
<b>CHEVAL EN PENSION AU DEVEN</b>				
<b>PENSIONS</b>				
Pension Box (2) : cheval nourri, logé, laché 2 fois par semaine, casier	265,30 €	113,70 €	379,00 €	le mois
Pension Box (2) : cheval nourri, logé, laché du lundi au dimanche, casier	294,00 €	126,00 €	420,00 €	le mois
Pension stabulation pour Poney (1m48 maximum) (2)	145,60 €	62,40 €	208,00 €	le mois
Pension stabulation pour Shetland (2)	105,70 €	45,30 €	151,00 €	le mois
<b>PRESTATIONS A LA CARTE</b>				
1 heure de monte collective avec son cheval	7,70 €	3,30 €	11,00 €	la séance
1 heure de monte collective avec un cheval de club	12,60 €	5,40 €	18,00 €	la séance
1/2 heure particulière avec son cheval	11,20 €	4,80 €	16,00 €	la séance
1 heure particulière avec son cheval	20,30 €	8,70 €	29,00 €	la séance
Travail du cheval monté	19,60 €	8,40 €	28,00 €	la séance
Travail du cheval en longe	12,60 €	5,40 €	18,00 €	la séance
Détente du cheval (monté ou en liberté)	8,40 €	3,60 €	12,00 €	la séance
Laché en paddock supplémentaire	3,50 €	1,50 €	5,00 €	la séance
<b>et son PACK PENSION TRAVAIL</b>				
Cours collectifs illimités - 1/2 heure particulière ou travail du cheval	91,00 €	39,00 €	130,00 €	par mois en plus de la pension
Manipulation couverture - travail du cheval en cas d'absence.				
<b>et son PACK PENSION SPORT</b>				
Cours collectifs illimités - 1/2 heure particulière illimités	147,00 €	63,00 €	210,00 €	par mois en plus de la pension
Cheval travaillé monté 3 fois/semaine - Manipulation couverture - 1 séance par mois avec entraîneur professionnel extérieur				
<b>et la REMISE FAMILIALE</b>				
10% de remise sur les prestations à la carte à partir de 2 personnes adhérentes même foyer fiscal, dont le lien est «Conjoints- Parents-Enfants-Fratrie »				
<b>SERVICES SUPPLEMENTAIRES</b>				
Stage demi-journée	14,70 €	6,30 €	21,00 €	la demi journée
Cheval monté en leçon collective par un cavalier détenteur d'au moins un forfait	7,70 €	3,30 €	11,00 €	la séance
Botte de Foin	12,00 €		12,00 €	la botte
Sac de copeaux	16,00 €		16,00 €	le sac
Nuit en box pour pension stabulation	7,00 €	3,00 €	10,00 €	la nuit
Tonte de chasse		50,00 €	50,00 €	
Tonte complète		65,00 €	65,00 €	
Manipulation des couvertures : la semaine		12,00 €	12,00 €	la semaine
Manipulation des couvertures : le mois		40,00 €	40,00 €	le mois
Location du VL pour petites distances :			0,80€/km + 40€ chauffeur	
Location de casier supplémentaire - sous réserve de disponibilité	94,79 €		100,00 €	à l'année
<b>CHEVAL EXTERIEUR AU DEVEN</b>				
<b>LECONS</b>				
1 heure de monte collective avec son cheval	15,40 €	6,60 €	22,00 €	la séance
Carte de 10 séances collectives	140,00 €	60,00 €	200,00 €	la carte
Forfait annuel 1 séance collective/ semaine	10,50 €	4,50 €	15,00 €	la séance
Chaque séance supplémentaire	9,10 €	3,90 €	13,00 €	la séance
1/2 heure particulière avec son cheval	12,60 €	5,40 €	18,00 €	le mois
Stage demi journée pour les cavaliers au forfait	21,00 €	9,00 €	30,00 €	
Stage demi journée pour les cavaliers à l'unité	30,80 €	13,20 €	44,00 €	
<b>et la REMISE FAMILIALE</b>				
10% de remise à partir de 2 personnes ayant chacune un forfait même foyer fiscal, dont le lien est «Conjoints- Parents-Enfants-Fratrie »				
<b>UTILISATION DES INSTALLATIONS</b>				
Adhérent - Sous conditions - cf règlement	7,00 €	3,00 €	10,00 €	l'heure
Non adhérent	14,00 €	6,00 €	20,00 €	l'heure
<b>LOCATION DE BOXES</b>				
1 box pour 24h - cheval non nourri - accès aux installations	25,00 €		25,00 €	l'unité
1 box pour week end de concours -cheval non nourri-accès aux installations	90,00 €		90,00 €	les 3 jours
1 box pour plusieurs jours- cheval nourri - accès aux installations	20,00 €		20,00 €	par jour
si le cheval est nourri par vos soins avec votre nourriture			remise 10%	par jour

(1) à partir de janvier 2019, ce tarif sera calculé au prorata des mois restant à échoir depuis la date d'inscription jusqu'au 31 Août de l'année en cours

(2) Remise de 10% sur la 2<sup>ème</sup> pension la moins chère - Tout mois entamé est dû dans sa totalité - un préavis d'un mois est obligatoire avant le départ